



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RVCE-2019-19-50

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le comité exécutif le 9 septembre 2019 :

Règlement RVCE-2019-19-50 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif

Ce règlement a pour objet de subdéléguer à des fonctionnaires le pouvoir d'acquérir des immeubles ou des servitudes dans le cadre de la réalisation de projets inscrits au programme triennal des immobilisations.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 16 septembre 2019

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate